

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20065 - 77ÈME ANNÉE

1ère Séance de l'année du Conseil Communautaire de la CINOR

CINOR : 84 millions pour la réalisation d'investissements

Le premier Conseil Communautaire 2022 de la CINOR, tenu hier dans la salle du Rwa Kaf de Sainte-Suzanne, a été centré sur l'examen et le vote de l'ensemble des quatre budgets de l'EPCI représentant la somme de plus de 271 millions d'euros dont près de 84 millions pour la réalisation d'investissements tous budgets confondus définis dans le projet politique de la mandature 2020/2026, et acté dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement PPI adoptée en décembre. C'est ce qu'a souligné, notamment, Didier Gopal, président de la Commission Administration/ Finances, à l'occasion de ce conseil communautaire, nouveau rendez-vous de l'adoption des différents budgets primitifs pour 2022. Des propos intervenant après le discours d'introduction de Maurice Gironcel, qui lui aussi avait attiré l'attention sur le fait que « ces budgets ont été préparés dans un contexte rendu particulier par les incertitudes qui pèsent toujours sur la situation économique, sociale et sanitaire ». Décryptage de cette séance :

« Notre équation reste délicate entre notre volonté commune de mettre en œuvre notre projet politique et les incertitudes persistantes sur nos recettes confrontées au niveau contraint de nos dépenses. Nous poursuivons

cet exercice avec humilité et détermination » a déclaré Maurice Gironcel, président de la CINOR, en ouverture de ce Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération, avant de rappeler les axes stratégiques et structurants qui ont été largement partagés lors de l'adoption des orientations budgétaires en décembre dernier :

- L'attractivité économique et démographique ;
- L'aménagement équilibré et durable du territoire ;
- L'accompagnement du tissu économique et entrepreneurial permettant l'émergence d'une véritable économie locale forte, circulaire, sociale et solidaire ; porteuse d'emplois
- Le développement des services publics adaptés à la population du territoire NORD particulièrement dans les domaines de la mobilité et du cycle de l'eau.
- La transition écologique et sociale.

« La CINOR prendra toute sa part à la politique de relance »

Et, Maurice Gironcel de souligner que « la CINOR prendra toute sa part à la politique de relance en maintenant un haut niveau d'investissement tout en mobilisant l'ensemble des ressources finan-

cières disponibles sous forme de subventions européennes, nationales et régionales » avant de rappeler les objectifs fixés afin de bâtir le cadre budgétaire 2022 :

- Des dépenses de fonctionnement contrôlées ;
- Le maintien d'un encours de la dette maîtrisé afin de crédibiliser la CINOR vis-à-vis de ses partenaires externes pour financer ses investissements ;
- De dégager des pistes de travail cohérents afin de maintenir l'équilibre de nos indicateurs de gestion et financiers, gage d'une qualité comptable pluriannuelle ;
- De permettre surtout la mise en œuvre effective de notre programmation pluriannuelle d'investissement 2021/2026 fruit d'un travail partenarial et concerté entre l'administration, les élus ainsi que les communes membres ».

Pas de hausse des impôts

Poursuivant son allocution, Maurice Gironcel a rappelé que « l'ensemble des budgets de la CINOR représente pour 2022 une somme consolidée de plus de 271 millions d'euros dont près de 84 millions pour la réalisation des investissements, et que « concernant uniquement le budget principal, il représente à lui seul un montant de 218 millions dont près de 58

millions d'euros pour l'investissement » . Et le président de confirmer « qu'il n'y a pas de hausse de fiscalité prévue dans ce budget 2022 ».

Et, le président de rappeler que ces éléments budgétaires pourront en conséquence être ajustés en cours d'année afin de tenir compte d'éventuelles évolutions tant en recettes qu'en dépenses » avant de conclure en ces termes :

« Notre stratégie budgétaire nous engage tous ainsi que nos principaux partenaires afin de faire rayonner plus encore le territoire NORD à l'échelle de nos 3 communes membres ». La parole a ensuite été donnée à Didier Gopal pour la présentation du budget principal ainsi que pour le budget assainissement collectif ainsi que pour le budget principal Pompes Funèbres puis à Jacques Lowinsky, 1er Vice-Président, pour la présentation du budget eau potable. (Voir en bref). Ces rapports ont été examinés, débattus puis votés à l'unanimité, permettant ainsi au projet politique « Terre d'Avenir » de la CINOR de s'enrichir d'une nouvelle et précieuse pierre au chantier visant à consolider les nouveaux contours du territoire de la CINOR ».

Marlène Sitouze

Solidarité avec Madagascar

Le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité une motion de soutien pour une aide exceptionnelle à Madagascar suite aux dégâts causés par le cyclone Batsirai. « En effet, le cyclone a ravagé Madagascar en laissant dans son sillage des dizaines de milliers de sinistrés, des plusieurs dizaines de morts selon le dernier bilan alors que le pays était déjà sous le choc de la précédente tempête tropicale, Ana, qui avait fait 55 morts fin janvier » a rappelé Maurice Gironcel qui a invité l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire aux nombreuses victimes. Ci-après nous publions le texte de cette motion qui sera examinée lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire :

« Comme vous le savez, nos 3 îles voisines, l'île Maurice, Madagascar et La Réunion ont été fortement impactées par le Cyclone BATSIRAI. Dans l'île de Madagascar, le bilan ne cesse de s'alourdir de jours en jours. Le bilan humain s'y établit selon un dernier décompte actualisé par les autorités malgaches à 92 morts, 112 000 sinistrés et 61 000 déplacés, bilan non définitif à ce stade.

Les appels à l'aide se multiplient et la solidarité internationale se met déjà en œuvre pour aider ce pays. En effet, les conséquences de ce cyclone mettent la population malgache dans une situation de vulnérabilité sanitaire et alimentaire avec un risque de catastrophe humanitaire relayées par les ONG sur place.

Face à cette situation sanitaire critique et au regard des relations d'amitiés et de solidarité qui lient l'île de La Réunion à Madagascar, la CINOR souhaite intervenir aux côtés des populations les plus touchées et ce, en s'appuyant sur des acteurs déjà mobilisés pour intervenir dans ce grand pays, pour soutenir les initiatives visant à améliorer les conditions de vie de ces populations, comme cela est autorisé par l'article L 1115-1 du CGCT qui permet aux collectivités territoriales et aux EPCI de mettre en œuvre ou de soutenir une action internationale notamment en matière d'aide humanitaire.

L'association qui sera destinataire de cette aide pour le compte de la CINOR sera identifiée ultérieurement, et il vous sera alors proposé de conventionner avec elle pour le déblocage d'un fonds de secours d'urgence de 20 000 €, lors de notre prochain conseil communautaire de début avril.

Je vous prie de bien vouloir voter les termes de cette motion. »

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Samedi 19 février à Saint-Pierre
Conférence d'André Oraison
Sous l'égide du Mouvement réunionnais pour la Paix

**« Affaire des îles Chagos :
la condamnation du Royaume-Uni par
la Cour de La Haye le 25 février 2019
et ses incidences en matière
de décolonisation dans le bassin
sud-ouest de l'océan Indien »**

Sous l'égide du Mouvement réunionnais pour la Paix (MRPaix), présidée par Julie Pontalba, et suivie d'un débat contradictoire, une conférence sera faite par André Oraison, Professeur des Universités, Juriste et Politologue. Cette conférence aura lieu le samedi 19 février 2022, à 14 heures au Centre Culturel Lucet Langenier à Saint-Pierre. Voici le résumé de cette conférence.

« Dans son avis consultatif rendu le 25 février 2019 et portant sur les Effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965, la Cour internationale de Justice déclare, à la quasi-unanimité de ses membres, que l'excision des îles Chagos de la colonie britannique de Maurice, réalisée par un décret-loi du 8 novembre 1965 à la veille de son accession à l'indépendance (proclamée le 12 mars 1968), est contraire aux règles coutumières du droit international de la décolonisation forgées dans le cadre des Nations Unies.

Attendu avec une grande impatience par les Mauriciens et, plus encore, par les Chagossiens, l'avis de la Cour de La Haye a donné tort, sans ménagement aucun, au Royaume-Uni pour avoir méconnu le principe fondamental de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation qui est le corollaire indissociable du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Après avoir ainsi constaté que le processus de décolonisation de Maurice n'avait pas été valablement mené à bien au regard du droit international, la Cour en tire la conséquence logique que « le Royaume-Uni est tenu, dans les plus brefs délais, de mettre fin à son administration de l'archipel des Chagos ».

Le Gouvernement d'Antananarivo a aussitôt cherché à tirer profit de la confirmation prévisible de la jurisprudence de « l'organe judiciaire principal des Nations Unies » en matière de décolonisation pour relancer les revendications traditionnelles de Madagascar sur les îles Éparses du canal de Mozambique : nommément l'archipel des Glorieuses et les îlots Juan de Nova, Europa et Bassas da India.

Une précision : cette conférence prend appui sur une récente étude du professeur André Oraison, intitulée : « Radioscopie critique du décret-loi britannique du 8 novembre 1965. Analyse de l'avis consultatif rendu le 25 février 2019 par la Cour internationale de Justice à propos du détachement illicite de l'archipel des Chagos de la colonie britannique de Maurice à la veille de son accession à l'indépendance ». Voir à ce sujet la Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI), 2020, n° 28 pages 287 à 381.

Cette conférence sera faite en partenariat avec la mairie de Saint-Pierre. »

Oté

In roprize dann tan Didier Robert lété prézidan

**I fé pa zomlète san kass dozèf,
mé I konte pa non pli dozèf dann déyèr volaye !**

In zour mwin té apré ékoute in radio dann mon kok loto-in in sorte radyo I di toute épi lo kontrère d'toute é souvan-défoi néna in l'animatèr réaksyonèr do préféranss – si wi ékoute ali in pti kar d'èr, l'assé pou konprande kèl parti li apartien... Zour-la téi parl la NRL, sé dir azot, si li l'avé lokazyon amontr pou kissa li bate tanbour. Li la gingn lokazyon pliss in foi, amontr zorèy lo lou, i dépass dsou la po mouton é li la pa priv ali konm toultan fé son propagande pro-kissa a pa bészwin dire.

Momandoné, in zoditèr I téléphone ali épi I di ali konmsa afors tir galé, tir galé, momandoné lé riskab mète an danzé la bio-divèrsité. Aprésa lo moune i di danss son kartyé Ste Anne na pi papiyon, na pi zèrnyé, na pi lézar, na pi zoizo, boudikont na pi toute bande zafèr normalman néna tanpirki pé – in ta avèk in paké dann noute natir rényonèz. Lo lanimatèr I fé konmsi li konpran bien sak lo ga i di, mé li lanss son fraz li la gingn lokazyon répète plizyèr foi dann l'émisyon-la, li di: "I fé pa zomlète san kass dozèf. »

Mi koné pa kossa zot i panss la dsi, mé sanm pou moin, si néna in bonpé d'moune I panss konmsa, la biodiversité lé vréman bien dann danzé. Mé oila, in trouvaye lo lanimatèr : kissa li sava fé kozé d'aprè zot, in séspsyalist la késtyon é kissa lété d'aprè zot ? Li done la parol Jean Bernard Caroupaye, in lékspèr an parmi bann zékspèr. Ala ké li karèss lo boug dann sanss lo poil, ala ké li karèss Didier Robert touzour dann sans lo poil. Ala ké li koz konmsi la rout lété anshové.

An mwin-mèm mi di : rout-la sa néna la shyass dan èl sa é si mwin lété banna konm kréol i di, mwin nora fé in promèss. Pars sanm pou mwin, néna arienk in promèss i pé tire la shyass la dsi é ankor, in bon promèss : in kok, sansa in kabri sa i sifi pa.

Justin